

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2023</b>	<b>N° 2023-487</b>

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE  
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45  
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30  
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19  
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 29 septembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b>	<b><i>N° 2023-487</i></b>

---

**Saint-Médard-en-Jalles - Quartier des Sablons - Arrêt du bilan de la concertation -  
Information - Approbation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 - Préambule**

Le quartier des Sablons est un ensemble résidentiel de 125 logements construit dans les années 1970, avec une unité architecturale et urbaine de maisons individuelles mitoyennes structurées autour de la rue des Sablons, sur laquelle viennent se greffer les différents îlots d'habitation, de venelles piétonnes et de placettes stationnées ou de cœur d'îlots.

La rue des Sablons, dont le fonctionnement en boucle de desserte résidentielle protège le quartier des nuisances du trafic de transit, n'offre pas d'espaces qualitatifs et confortables pour les déplacements des piétons et des cycles.

Or, les emprises disponibles permettent d'envisager une amélioration des aménagements pour donner toute leur place aux cheminements doux, travailler sur des espaces paysagers ou conforter des usages existants tels que le stationnement.

Le long de la rue se greffe un ensemble de placettes, minéralisées et saturées par le stationnement, mais qui présentent un potentiel d'aménagement dans la mesure où ce dernier n'est pas nécessairement optimisé.

La présence de nombreux espaces végétalisés constitue la trame paysagère du quartier mais ces emprises sont peu valorisées, qu'il s'agisse des espaces résiduels routiers, des espaces verts entrant dans la composition du quartier ou des cœurs d'îlots paysagers.

Les venelles piétonnes permettent de desservir les maisons existantes, de relier les espaces végétalisés et d'assurer une interconnexion à la rue à travers les cœurs d'îlots.

Quelques-unes offrent des porosités dans les franges bâties vers l'extérieur du quartier mais, par sa composition, ce dernier est replié sur lui-même et peu connecté aux commerces et équipements pourtant nombreux dans un rayon de 350 mètres.

Enfin, le quartier est sensible aux effets des îlots de chaleurs urbains, avec des espaces publics peu arborés et largement imperméables.

Ces constats ont conduit la commune de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole à affirmer un objectif de requalification des espaces publics du quartier. Cet objectif est porté sur le FIC 2021-2026 de la commune.

Le montant des travaux (supérieur à 1,9 M€) a nécessité une concertation réglementaire.

**2 - Objectifs du projet**

Le projet vise à la requalification des espaces publics du quartier des Sablons, tout en conservant leurs fonctionnalités et la composition urbaine initiale du quartier.

Le développement des modes actifs de déplacement, les effets des îlots de chaleur urbain sur la qualité d'usage des espaces et l'aspiration des habitants pour l'aménagement d'espaces de rencontre et de loisirs font émerger de nouveaux besoins sur les espaces publics du quartier qui ne sont pas compatibles avec leur aménagement actuel.

Ainsi, le projet de réaménagement des espaces publics du quartier vise à renforcer et requalifier ces espaces en s'appuyant sur de nouveaux objectifs :

- Apporter de l'aménité au quartier à travers la requalification des espaces publics, l'aménagement d'espaces de rencontre et de loisirs,
- Offrir plus d'emprise, de sécurité et de confort aux modes actifs de déplacement,
- Mettre les espaces publics en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- Aménager des espaces publics plus résilients et lutter contre les effets des îlots de chaleur : « désimperméabilisation », végétalisation, mutabilité des stationnements,
- Renforcer les porosités entre le quartier et son environnement immédiat (ruisseau, sentiers piétons, équipements, commerces),
- Apaiser les déplacements automobiles,
- Pérenniser une offre de stationnement, selon l'espace disponible et dans le respect des règles et préconisations en vigueur.

### **3 – Concertation**

#### **3.1 - Modalités**

Par délibération n°2022-765 du 24 novembre 2022, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet de requalification des espaces publics du quartier des Sablons.

La concertation a été ouverte le 10 janvier 2023. La publicité s'est faite par voie de presse le 23 décembre 2022 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération du 24 novembre 2022, la concertation a pris les formes suivantes :

- Dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de St-Médard-en-Jalles et dans les locaux de la Métropole (Pôle Territorial Ouest, Direction du Développement et de l'Aménagement).
- Insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site.
- Tenue de deux réunions publiques de présentation et d'échanges, l'une autour du programme et l'autre des études préliminaires.

Le dossier initial de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, un plan de situation, les éléments du programme, les comptes-rendus des ateliers et balades urbaines réalisés avec les habitants et définissant les grandes orientations souhaitées du projet d'aménagement, ainsi que les comptes-rendus des réunions publiques.

En date du 20 avril 2023, les études préliminaires (notice du projet, plan d'état des lieux, plan du projet) ont été versées au dossier de concertation. Le compte-rendu de la réunion publique de présentation de ces études qui s'est tenue le 06 avril 2023 a été concomitamment ajouté au dossier de concertation. La publicité pour le versement de ces éléments complémentaires s'est faite par voie de presse le 20 avril 2023 dans le journal Sud-Ouest.

Deux réunions publiques ont été organisées de manière à associer les habitants, les

associations locales et autres personnes concernées :

- Une réunion de présentation du programme s'est tenue le 19 janvier 2023. Cette réunion a rassemblé une vingtaine de personnes. Elle avait pour objet de restituer le programme qui avait été coconstruit avec les habitants lors des balades urbaines et des ateliers de travail.
- Une réunion de présentation des études préliminaires s'est tenue le 06 avril 2023. Cette réunion ayant pour but de présenter et d'échanger sur le projet urbain, les intentions et le parti d'aménagement a rassemblé une quinzaine de personnes.

La clôture de la concertation est intervenue le 16 juin 2023 à 12h00. Elle a été annoncée le 09 juin 2023 par voie de presse dans le journal Sud-Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

### 3.2 - Bilan

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il fait état de questionnements et contributions exprimés par le public sur les registres, le site internet et lors des réunions publiques, dont les principales portent sur les thématiques suivantes :

- Le schéma de circulation en sens unique partiel avec une entrée unique par l'accès sud,
- La problématique du retournement des véhicules sur la voie d'accès Nord et le conflit d'usage lié à la dépose/repose des enfants par les parents d'élèves extérieurs au quartier,
- Les vitesses pratiquées actuellement par certains véhicules au sein du quartier et l'intérêt de prévoir des dispositifs de ralentissement dans l'aménagement,
- Le maintien et la répartition des stationnement,
- La sécurisation des déplacements des piétons, et notamment des enfants,
- L'importance de favoriser les liaisons vers les équipements de proximité du quartier,
- La prise en comptes des nuisances sonores liées aux usages dans le choix des équipements de proximité,
- Le choix et l'entretien des végétaux.

Les contributions exprimées au cours de la concertation témoignent d'avis unanimes sur l'opportunité du projet mais parfois plus tranchés dans ses orientations.

La nécessité de requalifier les espaces publics est un point de consensus entre les contributeurs. Ceux-ci rejoignent d'une manière générale l'intérêt d'un aménagement plus sécurisé et plus apaisé pour les modes doux de déplacement. D'autres objectifs sont globalement partagés tels que la végétalisation du quartier en renforçant les liaisons entre celui-ci et les équipements de proximité.

Les divergences portent essentiellement sur le schéma de circulation proposé, et notamment sur la mise en sens unique du quartier avec un seul accès par l'entrée Sud. Cette solution est toutefois la seule qui permette de dégager les emprises nécessaires à la mise aux normes et à la sécurisation des cheminement doux, tout en maintenant l'offre de stationnement et en végétalisant le quartier. Les emprises disponibles ne permettent pas de conserver l'ensemble des fonctionnalités actuelles de la voie dans le cadre d'une requalification.

La mise en sens unique sortant de la voie d'accès Nord permet par ailleurs de s'affranchir des conflits d'usage liés à la dépose/repose des élèves par les parents extérieurs au quartier.

Certains proposent de maintenir l'accès Nord à double-sens en installant un giratoire sur la voie. La faisabilité de cette solution a été étudiée lors des études préliminaires avec pour conclusion l'insuffisance d'emprise pour installer ce genre d'aménagement.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registres, site internet, réunions publiques).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune et la

manière dont les contributions ont orienté la conception de l'aménagement.

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

#### **4 - Arrêt du projet / Confirmation de la réalisation de l'aménagement**

Le quartier des Sablons est un quartier atypique composé de placettes interconnectées et de venelles piétonnes reliant les habitations entre elles ainsi qu'aux équipements périphériques. Face à la vétusté des espaces publics, le processus des études a permis de proposer leur requalification autour d'un parti d'aménagement répondant aux grands objectifs énoncés au point 2 de la présente délibération.

Le parti d'aménagement retenu propose de requalifier les espaces publics par le traitement de la voie en zone de rencontre avec une chaussée circulaire de 4 m minimum dont un espace refuge de 1 m de largeur réservé aux piétons et cycles, la remise aux normes des cheminements piétons avec des trottoirs de 1,40 m de largeur minimum et la pérennisation du stationnement par la création de stationnements longitudinaux.

Il est prévu de retravailler les venelles piétonnes en aménageant des cheminements confortables d'un gabarit minimum de 1,40 m de largeur. Les emprises restantes seront végétalisées afin de travailler sur une continuité de la trame verte du quartier.

Une optimisation des placettes stationnées par un fonctionnement en bataille permettra d'ajouter des zones végétalisées sur ces emprises minérales tout en augmentant l'offre en stationnement.

Il est enfin proposé d'apporter aux autres placettes une nouvelle qualité paysagère et d'usages selon les contributions faites par les habitants pendant les ateliers participatifs.

Le coût du projet est estimé à 2 950 000 €HT au stade des études préliminaires, pour l'ensemble du quartier, espaces publics communaux et métropolitains confondus.

Les études de détails conduiront à affiner ces budgets initiaux.

**Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

**VU** la délibération n°2022-765 du 24 novembre 2022 ouvrant la concertation réglementaire concernant le projet de requalification des espaces publics du quartier des Sablons à St-Médard-en-Jalles,

**VU** les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole,

**VU** le bilan de la concertation joint en annexe,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la concertation relative au projet de requalification des espaces publics du quartier des Sablons à St-Médard-en-Jalles s'est déroulée du 10 janvier 2023 au 16 juin 2023 dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2022-765 en date du 24 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions, préoccupations, ainsi que les attentes des habitants et personnes intéressées en ce qui concerne le réaménagement des espaces publics,

**CONSIDERANT** que le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions

de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de la poursuite du projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2022-765 en date du 24 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que le projet de requalification des espaces publics du quartier des Sablons à St-Médard-en-Jalles, offre plus d'emprise, de sécurité et de confort aux modes actifs de déplacement, renforce la dimension végétale et apporte de l'aménité au quartier, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'arrêter le bilan de la concertation réglementaire relative au projet de requalification des espaces publics du quartier des Sablons à St-Médard-en-Jalles, tel que dressé en annexe,

**Article 2** : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

**Article 3** : de confirmer la réalisation du projet de requalification des espaces publics du quartier, dans sa nature et ses caractéristiques telles que présentées ci-dessus,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS